

Avis rendu par le SR3A, complété par le secrétariat technique de la CLE, à une sollicitation de la DDT de l'Ain sur un projet d'installation de centrale photovoltaïque à Saint-Denis-en-Bugey

Demande par mail de la DDT, le 20 juillet 2022, délai de réponse au 05 août.

Réponse par mail, du SR3A, le 27 juillet 2022 :

« Le SR3A a pris connaissance du dossier concernant une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Saint-Denis-en-Bugey. Nous vous remercions d'avoir sollicité le SR3A à cet égard.

A la lecture du dossier, voici les remarques et l'avis du SR3A sur ce dossier :

- le SR3A souligne que le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion et des Eaux) basse vallée de l'Ain et plusieurs de ses dispositions ne sont pas citées dans le dossier. Or, plusieurs de ces dispositions sont en lien étroit avec le projet :
 - disposition 6-17 : *préserver les zones humides et en particulier les zones humides prioritaires*. Deux des parcelles du projet se situent sur une zone humide prioritaire au titre du SAGE. A la lecture des plans projets, il semble que la zone humide ne sera cependant pas touchée par l'installation des panneaux. Lors des travaux, il conviendra bien de s'assurer que cela soit bien effectif ;
 - disposition 6-10 du SAGE : *préserver les cours d'eau remarquables et leur ripisylve identifiés par la commission locale de l'eau (CLE)* : compte tenu de la proximité du chantier avec l'Albarine, il conviendra de prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter les risques de pollution (mesures anti-pollution type bâches absorbantes, huiles bios,...). Nous souhaiterions également que le porteur de projet confirme bien le fait que l'Albarine ne sera pas touchée (idem pour la zone humide) et qu'il n'est pas prévu de terrassement. Si quelques travaux de bûcheronnage - défrichage localisés devaient être réalisés, il conviendra de les réaliser fin automne - hiver pour réduire les impacts sur la faune ;

- disposition 4-07 du SAGE : *limiter l'implantation d'activité présentant un risque pour la ressource en eau souterraine dans les zones stratégiques pour l'AEP actuelle et future*. Le projet se situe dans sur une zone stratégique de niveau 3 pour l'alimentation en eau potable. Cela n'est pas mentionné dans le dossier. Cela dit, étant donné l'activité visée et les modalités de travaux prévues, le risque pour ressource souterraine est probablement très faible.

Pour conclure, le SR3A regrette donc que le SAGE basse vallée de l'Ain et ses dispositions ne soient pas indiquées dans le rapport. Néanmoins, bien que ces dispositions ne soient pas rappelées, le SR3A souligne que les solutions proposées par le porteur de projet apparaissent compatibles avec les dispositions du SAGE. Aussi, sous réserve que le chantier n'impactera pas la zone humide ni la rivière Albarine, le SR3A émet un avis favorable au projet de centrale photovoltaïque. »